



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : police

Question écrite n° 64230

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le ministre de l'interieur et de la securite publique sur les effectifs de la police de l'air et des frontieres officiant a l'aeroport de Gillot (Reunion). Le nombre de passagers débarquant a la Reunion ne cesse de croître sensiblement. Les études menées en la matière démontrent que ce nombre pourrait être de un million en l'an 2000. Il lui demande, en conséquence, de lui faire connaître s'il ne lui paraît pas opportun d'adapter le service de la PAF de Gillot à la situation en augmentant de manière significative le personnel en tenue et en créant une brigade frontière mobile.

Texte de la réponse

Reponse. - Le siege de la police de l'air et des frontieres de la Reunion est situe sur l'aeroport de Gillot. En complement des missions qui sont accomplies sur cette plate-forme, la police de l'air et des frontieres assure également le controle du port de commerce de la pointe des Galets et de trois ports de plaisance : la pointe des Galets, Saint-Gilles-les-Bains et Saint-Pierre. L'examen du volume de passagers qui empruntent l'aeroport fait apparaitre une augmentation reguliere analogue a celle que connaissent tous les aeroports francais. En 1990, on a enregistre 832 000 voyageurs internationaux, ce chiffre etant de 829 000 en 1991. L'annee 1992 enregistre une hausse puisque 898 000 passagers ont ete denombres de janvier a novembre. Le nombre des vols internationaux a cependant sensiblement baisse en 1991 et la tendance s'est maintenue en 1992. A lui seul, le volume des passagers n'est pas completement revelateur des charges imposees par la police. Il convient avant tout de prendre en compte les nationalites sensibles du point de vue de l'immigration. L'analyse de l'activite de la police de l'air et des frontieres revele que le nombre des visas delivres est en baisse (24 369 en 1990, 19 389 pour 1992), de meme que les personnes ecrouees (11 en 1990 et 7 en 1992). Par contre, les arrestations ont augmentees (2 en 1990, 24 en 1992). D'une maniere generale, il n'apparait pas que la pression migratoire qui s'exerce a l'aeroport necessite une augmentation de l'effort consenti par le ministere de l'interieur et de la securite publique en matiere d'effectifs. Par contre, il apparait souhaitable, comme le propose l'honorable parlementaire, de creer une brigade mobile de lutte contre l'immigration irreguliere a l'interieur du departement. C'est precisement dans ce but que l'effectif de la police de l'air et des frontieres de la Reunion a ete renforce. Compose de vingt-neuf fonctionnaires en novembre 1990, de trente-sept fonctionnaires et trois policiers auxiliaires en novembre 1991, il est, en novembre 1992, de cinquante personnes (sept civils, vingt-neuf fonctionnaires en tenue, deux personnels administratifs et douze policiers auxiliaires).

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64230

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 novembre 1992, page 5271